

# MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX



**Intendance**  
**12, rue Jean Baptiste Torrillon**  
**63000 CLERMONT-FERRAND**  
**Tél: 04 73 31 56 56**

## **REFECTION DES SOLS ET DES PEINTURES DU BÂTIMENT A – 1<sup>ER</sup> ETAGE**

Date et heure limites de réception des offres

**13 mai 2019 à 12 Heures**

Ce document décrit le déroulement de la procédure et explique au candidat comment il doit y répondre

A lire attentivement

### **RAPPEL**

**En application des dispositions prévues à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les documents requis des candidats (documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre) sont transmis par voie électronique. Les différents échanges et communication en cours de procédure interviennent également par voie électronique.**

## **Règlement de la Consultation**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	3
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>4</b>
4.1 - DEPOT SOUS FORME DEMATERIALISEE	4
4.2 - DOCUMENT A PRODUIRE	5
4.3 -VARIANTES	6
<b>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>6</b>
5.1 - CRITERES D'ATTRIBUTION	6
5.2 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ AU CANDIDAT PRESENTI	7
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>8</b>
7.1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	8
7.2 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

**Réfection des sols et des peintures du Bâtiment A – 1er étage du lycée Amédée Gasquet**

**Lieu(x) d'exécution** : 63000 Clermont-Ferrand

#### 1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique du 05/12/18.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### Article 2 : Conditions de la consultation

#### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

#### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

##### 2.2.1 - Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article R2151-8 du Code de la commande publique du 05/12/18, une offre comportant des variantes.

## **Réfection des sols et des peintures du Bâtiment A – 1er étage du lycée Amédée Gasquet**

Les variantes par rapport aux spécifications des cahiers des charges sont autorisées. Néanmoins l'attention des candidats est appelée sur le fait que les variantes devront être conformes aux stipulations du cahier des clauses techniques, qui constituent les exigences minimales que les variantes doivent respecter.

### 2.2.2 - Prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet.

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Ressources propres

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- La décomposition du prix global forfaitaire
- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Un dossier plan
- L'attestation de visite

## **Article 4 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Tous les documents doivent être signés par une personne habilitée à engager la personne morale candidate; si le signataire n'est pas un représentant légal de la personne morale, le dossier comporte l'acte lui donnant la capacité de signer.

### 4.1 - Dépôt sous forme dématérialisée

En application des dispositions prévues aux articles R. 2132-7 et suivants du code de la commande publique, le dossier du candidat (comprenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre), est transmis obligatoirement par voie électronique.

## **Recommandations:**

### 1/ Format des fichiers :

Il est recommandé de :

- ✓ ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,

## Réfection des sols et des peintures du Bâtiment A – 1er étage du lycée Amédée Gasquet

- ✓ ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
- ✓ faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux.

En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

### 2/ Nom des fichiers :

Il est recommandé :

- d'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) :  
, / \ ° : \* ? □ < >
- de privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore

Afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans le zip, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

### 3/ Lisibilité :

Dans l'hypothèse où les candidats prévoient d'insérer dans leur pli des documents non fournis par le lycée, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.

### 4.2 - Document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-11 du Code de la commande publique du 05/12/18 :

- Une lettre de candidature type DC1 ou équivalent, et / ou
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-11 du Code de la commande publique du 05/12/18 :

- Une déclaration du candidat type DC2 ou équivalent, et
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-11 du Code de la commande publique du 05/12/18 :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

## Réfection des sols et des peintures du Bâtiment A – 1er étage du lycée Amédée Gasquet

- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant)
- La fiche de visite.

### 4.3 -Variantes

Les candidats présenteront éventuellement un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

### 5.1 - Critères d'attribution

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

**Garanties et capacités techniques et financières**  
**Capacités professionnelles**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique	40%
2-Prix des prestations	60%

## Réfection des sols et des peintures du Bâtiment A – 1er étage du lycée Amédée Gasquet

Le critère de valeur technique sera apprécié sur le fondement d'un mémoire technique justifiant des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux :

- Moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer le respect des délais, composition et expériences des équipes proposées, organisation du chantier et de la direction de travaux, encadrement, organisation mise en place, pour assurer l'hygiène et la sécurité, la gestion des déchets et tri sélectif, disponibilité, suivi de chantier.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, ou en cas d'anomalies, d'erreurs, de problèmes de multiplication, d'addition ou de report ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour la redresser.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Parmi les opérateurs dont la candidature aura été sélectionnée, le lycée se réserve la possibilité d'engager ensuite, une discussion avec tous les candidats ayant remis une offre recevable.

Cette discussion éventuelle, qui sera effectuée dans des conditions de stricte égalité, aura pour objet de préciser ou d'adapter, le cas échéant, et de manière non substantielle, les termes du dossier de consultation initial et/ou la teneur des offres des candidats, y compris dans leur dimension financière.

Dans cette hypothèse, une fois le descriptif du besoin définitif arrêté par le lycée, les candidats seront invités à remettre une offre définitive, dans un délai qui sera fixé en fonction des modifications apportées au descriptif initial.

### 5.2 - Attribution du marché au candidat pressenti

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles L. 2141-1 et suivants du code de la commande publique du 05/12/18. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le candidat auquel il sera envisagé d'attribuer le marché produira dans le délai imparti par le lycée :

a) Les pièces mentionnées aux articles L 8222-1, D.8222-5 pour les candidats établis en France, D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail pour les candidats établis à l'étranger (ces pièces seront également produites tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché);

b) La pièce mentionnée aux articles D.8254-2 à 5 du Code du Travail - à produire tous les 6 mois durant l'exécution. Il s'agit notamment de la liste nominative des salariés étrangers qu'il emploie et soumis à l'autorisation de travail mentionnée aux articles L. 5221-2, 3 et 11 du Code du Travail, Cette liste précise, pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail,

c) Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Pour les entreprises créées postérieurement au 1er janvier de l'année de lancement de la présente consultation, le récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises se substituera aux attestations fiscales et sociales demandées ci-dessus.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

## **Réfection des sols et des peintures du Bâtiment A – 1er étage du lycée Amédée Gasquet**

Les candidats ont la possibilité de remettre les documents mentionnés ci-dessus dans le dossier dès la réponse à l'appel public à la concurrence.

Les candidats pourront utiliser le formulaire NOTII récapitulant la liste précise des pièces demandées (ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)).

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par le Pouvoir Adjudicateur, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le Pouvoir Adjudicateur.

Le Pouvoir Adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le Pouvoir Adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

### **Article 6 : Conditions d'envoi des plis par voie électronique**

Les documents requis des candidats (documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre) sont transmis par voie électronique dans l'espace dédié à la présente consultation sur le profil d'acheteur du lycée, sur la plateforme de dématérialisation «<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>».

La réponse du candidat doit impérativement être parvenue au plus tard aux dates et heure indiquées en page de garde du présent règlement de la consultation.

Tout retard entraîne le rejet de la candidature, le candidat ne pourra participer à la suite de la procédure.

**L'attention du candidat est appelée sur le fait qu'aucun envoi sous une autre forme électronique que celle prévue au présent règlement de la consultation n'est acceptée.**

### **Article 7 : Renseignements complémentaires**

#### *7.1 – Demande de renseignements*

Les candidats ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure. Les renseignements complémentaires sont alors envoyés aux candidats qui les demandent en temps utile, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Les questions sont posées via le profil acheteur du lycée (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>), dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question ».

Ces questions feront l'objet de réponses écrites envoyées via le profil acheteur du lycée (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>) à tous les candidats.

#### *7.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place*

Prière de contacter :  
M. Eric PRADIER  
Tél : 04 73 31 56 56  
Mobile : 06 35 71 33 15



**Réfection des sols et des peintures du Bâtiment A – 1er étage du lycée Amédée Gasquet**

Fax : 04 73 31 56 70

Courriel : Eric.PRADIER4@entauvergne.fr